

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical
Délibération de la séance du lundi 7 juillet 2025
A la Médiathèque – ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2518
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse de frais d'inscription pour 2024-2025
9	5	2	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 8 juillet 2025

Délibération n°2518 – Remises gracieuses de frais d’inscription pour l’année 2024-2025

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2024-2025, et d'autoriser le remboursement des sommes prélevées le cas échéant, à savoir :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
XXXXXX XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	1 310,00 €	Raison médicale
XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	1522,00 €	Raison médicale
XXXXXX XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	394,00 €	Raison médicale
XXXXXX XXXXXX XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	269,00€	Raison médicale

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

**Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne**